



**Pévèle
Carembault**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRETE n° ADMG_2022_24

**portant délégation de signature à M. Benjamin DUMORTIER relative
à la fixation des dates et des modalités d'organisation des mises à
disposition du public des documents de modification simplifiée du
PLU**

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L5111-9-2,

Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu la délibération CC_2020_107-8 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection de M. Benjamin DUMORTIER aux fonctions de 8^{ème} vice-président

Vu l'arrêté 2020-328 du Président en date du 8 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature

Vu la prise de compétence PLUI au 1^{er} juillet 2021.

Considérant la nécessité d'organiser la fixation des dates et des modalités d'organisation des mises à disposition du public, des documents de modification simplifiée du PLU, toutes les fois où le Président est empêché.

ARRETE

Monsieur Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} vice-président, est délégué pour signer en nos lieu et place, sous notre surveillance et notre responsabilité, tous courriers et arrêtés relatifs à la fixation des dates et des modalités d'organisation des mises à disposition du public, des documents de modification simplifiée du PLU, toutes les fois où le Président est empêché.

Hôtel de Ville
Place du Bicentenaire | Tél. : 03 20 79 20 80 | contact@pevelecarembault.fr
59710 Pont-à-Marcq | Fax : 03 20 33 81 73 | www.pevelecarembault.fr

Aix-en-Pévèle - Attiches - Auchy-lez-Orchies - Avelin - Bachy - Bersée - Beuvry-la-Forêt - Bourghelles - Bouvignies - Camphin-en-Carembault - Camphin-en-Pévèle - Cappelle-en-Pévèle - Chemy - Cobrieux - Coutiches - Cysoing - Ennevelin - Genech - Gondecourt - Herrin - Landas - La Neuville - Louvil - Mérignies - Moncheaux - Mons-en-Pévèle - Mouchin - Nomain - Orchies - Ostricourt - Phalempin - Pont-à-Marcq - Saméon - Templeuve-en-Pévèle - Thumeries - Tourmignies - Wahagnies - Wannehain

La présente délégation prend effet à compter du 8 août 2022.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD, affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 25 juillet 2022

Le Président de la Communauté de communes

Pévèle Carembault

Luc FOUTRY

Publié le :

Notifié le :

Signature : Benjamin DUMORTIER

